



AVIS AU PUBLIC : Lancement d'un appel d'offres pour les services de maintenance et d'appui pour la correction du facteur de puissance (PFC) de 33kv

16 avril 2024

MMG Kinsevere SARL annonce par la présente le lancement de l'appel d'offres pour la fourniture de services de maintenance (Inspection et Essais) pour la Correction du Facteur de Puissance (PFC) de 33kv.

Toutes les entités intéressées et qualifiées doivent soumettre les dossiers de leurs entreprises respectives conformément à la liste des exigences ci-dessous, en détaillant leur manifestation d'intérêt pour l'appel d'offres susmentionné, **au plus tard le 20 avril 2024.**

Tous les soumissionnaires potentiels doivent fournir les détails, informations et preuves demandés, le cas échéant, dans le cadre de la manifestation d'intérêt du soumissionnaire pour examen par MMG. **Le fait de ne pas fournir les informations demandées entraînera un rejet sommaire de l'éligibilité à l'appel d'offres.**

1. DESCRIPTION SOMMAIRE DES SERVICES

MMG Kinsevere cherche à engager les services d'une entreprise qualifiée pour fournir des **services de maintenance (Inspection et Test) pour les Corrections des Facteurs de Puissance (PFC) de 33kv pour l'équipement suivant :**

- 33 kV, 4 MVar Bank 1
- 33 kV, 4 MVar Bank 2
- 33 kV, 4 MVar Bank 3

L'étendue des travaux de l'entrepreneur est comme suit :

- Tester et remettre en service les batteries de condensateurs existantes.
- Effectuer des tests fonctionnels sur tous les schémas de protection.
- Tests d'injection primaire sur les CT de ligne.
- Essais d'injection primaire sur les CT de résistance.
- Essais d'injection primaire sur les CT de neutre.
- Effectuer des tests fonctionnels sur le PLC / système de contrôle existant.
- Confirmer / Capturer les données de puissance réactive de l'Incomer.
- Confirmer / capturer les niveaux d'harmoniques.
- Fournir un rapport détaillé avec toutes les conclusions et les suggestions pour une utilisation future.
- Test de vitesse sur les disjoncteurs monophasés Joslyn.

Les services susmentionnés seront exécutés sur le chantier des PFC, les panneaux de protection et le PLC/système de contrôle.

2. DOCUMENTS DE CONFORMITE :

- Le Certificat d'Enregistrement dans l'ARSP (Autorité de Régulation de la Sous-Traitance du Secteur Privé), obligatoire.
- Statuts notariés /certificat de dépôt au RCCM
- Documents juridiques des autorités compétentes portant un numéro RCCM, un numéro d'identification national et un numéro NIF.
- L'attestation officielle de détention du capital qui prouve que la majorité du capital social est détenue par des ressortissants congolais, y compris le Conseil d'Administration, et la direction est dirigée par des ressortissants congolais
- Document attestant que votre société est en règle avec l'Administration Fiscale Locale
- Preuve d'affiliation à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)
- Preuve d'affiliation à l'Institut National de Préparation Professionnelle (INPP)
- Preuve d'enregistrement auprès de l'Office National de l'Emploi (ONEM)
- Licence/autorisation des autorités compétentes (si nécessaire).

Il convient de noter que la liste ci-dessus n'est pas une liste définitive/exhaustive et que des documents supplémentaires peuvent être requis à tout moment en fonction de notre analyse/examen juridique.

3. STABILITÉ FINANCIÈRE :

- États financiers audités pour une période des trois dernières années détaillant le chiffre d'affaires annuel et toutes les autres questions financières pertinentes.
- Les entrepreneurs doivent fournir une déclaration sous serment attestant qu'ils n'ont pas été inscrits sur une liste noire, suspendus ou qu'ils sont actuellement impliqués dans des litiges ou des réclamations de pénalités, qu'elles soient antérieures ou actuelles, concernant tout contrat conclu.
- Les entrepreneurs seront tenus de fournir des garanties de Performance et de Rétention pertinentes pour tout contrat qui leur sera attribué à l'issue de ce processus.

4. REFERENCES :

Soumettre une liste de projets / travaux similaires entrepris précédemment par l'entreprise, y compris des informations sur le client, la valeur du contrat, les références pouvant être contactées pour chaque projet. Lesdites références doivent être spécifiques à l'exploitation minière. La fourniture de tels services dans le secteur minier en RDC en particulier serait un atout.

5. PROFIL DE L'ENTREPRISE :

Veuillez soumettre le profil de votre entreprise et tout autre document de votre portefeuille que vous jugez nécessaire pour mieux positionner votre entreprise.

6. ESCLAVAGE MODERNE :

MMG s'engage à maintenir des normes élevées d'intégrité dans tout ce que nous faisons. Il s'agit notamment de veiller à ce que nos fournisseurs adhèrent à nos valeurs et adoptent une approche équitable, durable, socialement responsable et éthique en matière d'approvisionnement. Notre Code de Conduite pour les Fournisseurs établit nos normes minimales pour tous les fournisseurs de biens et de services, y compris leurs filiales et sous-traitants, y compris en ce qui concerne le respect des droits humains. Pour plus d'informations, visitez mmg.com.

Tous les documents pertinents doivent être fournis au représentant de MMG Kinsevere énuméré ci-dessous au **plus tard le 20 avril 2024, à la fermeture des bureaux (17 heures, heure de Lubumbashi)**.

Toute question doit être adressée au représentant de MMG repris ci-dessous.

Au nom de MMG Kinsevere SARL, nous vous remercions de votre participation.

M. Rock Ngandwe Tchali

Spécialiste de l'Approvisionnement et de la Passation de Marchés

Rock.NgandweTchali@mmg.com

Direction Générale

-FIN-